



Comment rompre un cdi à la fin d'un déplacement longue durée ?

Par **estera**, le **26/04/2012 à 15:39**

Bonjour,

Je souhaiterais des conseils pour rompre ma collaboration avec l'entreprise m'employant.

Je suis cadre avec un CDI.

Voilà maintenant 3 ans que je suis en mission à plus de 500 km du lieu de travail spécifié dans mon contrat de travail.

Aujourd'hui ma mission se termine et nécessite que je retourne sur mon lieu de travail.

Or en 3ans, je me suis installé, je vie en couple et bien évidemment je souhaite rester sur le lieu de ma mission.

Quelles solutions s'offrent à moi, sachant qu'il est peut probable que mon employeur accepte une rupture conventionnelle.

Est-il possible que ma démission soit considéré comme légitime ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pat76**, le **26/04/2012 à 15:46**

Bonjour

Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail?

Par **estera**, le **27/04/2012** à **11:53**

Bonjour,

Oui j'ai une clause de mobilité dans mon contrat de travail.

Par **pat76**, le **27/04/2012** à **14:10**

Bonjour

Demandez la rupture conventionnelle (qui ne risque rien n'a rien), car je crains qu'en cas de démission, celle-ci ne soit pas reconnue légitime par le Pôle Emploi.

Vous avez votre domicile et vous n'en changerez pas.